

Informations générales

Communes à toutes les locations

Possibilité de faire **4 choix** : **soit** de lieu, **soit** de date, **soit** d'hébergement, **soit** de capacité d'hébergement. **(Pas de nuitées en juillet et août)**

Les demandes comportant plus de 4 choix ou incomplètes **ne seront pas prises en compte**.

L'inscription de la nationalité sur le bulletin sera obligatoire sur demande des forces de l'ordre aux directeurs des villages dans le cadre de la loi antiterroriste.

Personnes à mobilité réduite : contacter le CE pour connaître les possibilités d'accueil.

INVITES

Sans supplément pour les invités séjournant dans le même logement que les agents.

ENFANTS

Les enfants du personnel **Mineurs** seront refusés sans leurs parents.

TRES IMPORTANT

Un acompte par inscription (de **30%** du montant du séjour le moins élevé arrondi à l'euro supérieur) est demandé à l'inscription. Il sera rendu ou détruit en cas de refus de séjour ou viendra en déduction du montant du séjour.

En cas d'annulation après la clôture, les conditions de remboursement sont en fonction du règlement du comité d'entreprise.

L'acompte à joindre à votre demande doit être un chèque bancaire. (Ne pas joindre de chèques vacances) Le solde est à régler sans autre avis **1 mois au plus tard** avant votre départ. A réception de votre règlement, un bon de séjour vous sera adressé. Sans manifestation de votre part, aucun bon de séjour ne sera adressé et vous resterez redevable de **la totalité** du séjour.

IMPORTANT

Les chèques sont à libeller à l'ordre du CE de la Carsat Rhône-Alpes en **précisant au verso les dates et lieu de séjour et le numéro agent pour les actifs**.

ATTENTION

Aucune demande ne sera acceptée sans chèque d'acompte, ni conservée, ni retournée et il n'y aura aucun avertissement. (Sont donc exclues les demandes formulées par mail, téléphone ou fax)

Les demandes réceptionnées après la date de clôture seront retournées aux agents qui devront reformuler leur demande en fonction des disponibilités communiquées après la première attribution.

Mention légales : Voir le site du CE et le règlement intérieur